



CORONAVIRUS – DÉCONFINEMENT PROGRESSIF

En vigueur depuis le 4 mai

- Le port du masque obligatoire pour les personnes de plus de 12 ans dans les transports en commun.
- Le télétravail reste la norme, mais les industries peuvent reprendre leurs activités, notamment les merceries.
- L'activité physique est élargie à 2 personnes (en plus de celles qui vivent sous le même toit), à condition que les distances de sécurité soient respectées. Les sports à l'air libre et sans contact sont permis comme le jogging, la pêche, le tennis, ou l'athlétisme.

En vigueur depuis le 11 mai

Réouverture des commerces sans distinction de taille, à condition que les clients puissent faire leurs achats en toute sécurité.

En vigueur à partir de ce lundi 18 mai

- Le télétravail reste la norme même si beaucoup de belges ont repris le chemin du travail.
- Organisation des cours pour certains élèves : 6^{ème} primaire et 6^{ème}-7^{ème} secondaires.
- Réouverture des métiers de contact (coiffeurs, esthéticiennes,...)
MAIS sur rendez-vous, masques ou protection obligatoires, distances de sécurité entre les clients, conditions d'hygiène respectées pour les clients.
- Marchés : max. 50 échoppes avec l'accord des autorités locales MAIS respect des distanciations sociales, application d'un plan de circulation, masques obligatoires pour les commerçants et leur personnel, et fortement conseillé pour les clients.
- Ouverture des musées et lieux d'intérêt historique sous conditions (billetterie en ligne et dispositions pour éviter les effets de foule notamment).
- Ouverture des infrastructures d'intérêt naturel (parc animalier,...) si billetterie en ligne ou par téléphone, avec plan de circulation.
- Reprise des entraînements sportifs réguliers et leçons en extérieur et en club à condition qu'ils respectent les distances de sécurité et en présence d'un entraîneur - groupes de max. 20 pers. Les clubs sportifs ne peuvent ouvrir que si les conditions de sécurité sont respectées.
- Mariage et enterrements : max. 30 pers. lors des cérémonies (sous certaines conditions et dans le respect des distances de sécurité).



- Les cafétarias et restaurants restent fermés ;
- Les attractions et plaines de jeux restent fermées ;
- Pas de réception après les cérémonies (mariage, ..)
- Interdiction pour toute manifestation (culturelle, récréative, sportive, touristique) jusqu'au 30 juin, pas de retour « à la normale » pour l'été.

En vigueur dès le 25 mai

Elargissement de la reprise des cours dans les écoles aux 1^{ère} et 2^{ème} primaires et 2^{ème} secondaires.

En vigueur dès le 8 juin (à confirmer)

La dernière phase commencera le 8 juin, avec une possible réouverture des cafés, des bars, des restaurants et ou encore des cinémas.

Continuez à prendre soin de vous, des vôtres et des autres !